

Épreuves d'admission en 1^{ère} année de l'ISRP Samedi 19 mai 2018

DOSSIER D'INSCRIPTION

CANDIDATURE DE

Nom de naissance : _____

Nom d'épouse : _____

Prénoms : _____

Le candidat doit compléter très précisément :

- page 1 : nom de naissance, nom d'épouse et prénoms

- page 2 : état civil complet, adresse et contact, école choisie, lieu de concours retenu, scolarité.

Le candidat doit lire attentivement les informations diverses en page 3.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves d'admission sont ouvertes : aux titulaires du baccalauréat, aux élèves des classes terminales (dans ce cas l'admission est prononcée sous réserve de l'obtention du baccalauréat).

Pièces à joindre au présent dossier d'inscription :

- 1 - La photocopie du baccalauréat ou certificat de scolarité attestant que le candidat est inscrit en classe terminale
- 2 - La photocopie d'un justificatif d'état civil* (carte d'identité, passeport...)
- 3 - 2 photos d'identité couleur avec le nom du candidat au dos
- 4 - 4 timbres au tarif normal
- 5 - Droits d'inscription (60 € avant le 31/12, 110 € après).

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

A nous retourner : Centrale d'inscription au concours, 19-25, rue Gallieni, 92100 Boulogne-Billancourt.

Un mail de confirmation vous sera envoyé dès traitement de votre dossier.

DROITS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription (**non remboursables en cas d'empêchement ou de désistement**) aux épreuves d'admission s'élèvent à 60 euros en cas d'inscription avant le 31/12/17 et 110 euros après, à régler par chèque à l'ordre de l'ISRP. Ils sont identiques quelque soit l'école choisie (Paris, Marseille ou les deux). Veuillez inscrire le nom du candidat ainsi que l'année du concours au dos du chèque.

NOMBRE DE PLACES

Fixé nationalement par le Ministère de la Santé et régionalement par les Conseils Régionaux.

Les quotas de 2017 sont de 210 pour Paris et 100 pour Marseille (75 concours + 25 PACES).

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont à réaliser dès réception du dossier, avant la date limite ci-dessous (Cachet de la poste faisant foi).

Vendredi 30 mars 2018

** Le candidat s'engage à présenter les originaux le jour du concours*

ÉTAT CIVIL

Civilité

Nom de naissance

Nom d'épouse

Prénoms

Date de naissance

Lieu de naissance Code postal de naissance

Nationalité

ADRESSE ET CONTACT

Adresse permanente

Complément d'adresse

Code postal Ville

Pays Tél. fixe

Tél. portable 1 Tél. port 2

E.mail (en majuscules) @



Adresse d'envoi de la convocation (environ un mois avant le concours) si différente de votre adresse permanente,

Code postal

Ville

LIEUX DE PASSAGE

(voir explication page ci-contre)

Numérotez deux cases par ordre de préférence

PARIS LYON MARSEILLE NANTES

ÉCOLE CHOISIE

Prière d'indiquer votre choix d'école

ISRP PARIS
exclusivement

ISRP MARSEILLE
exclusivement

ISRP PARIS
et/ou
ISRP MARSEILLE

NOTA : Il y aura deux listes de classement. Une pour l'ISRP de Paris, une pour l'ISRP de Marseille. Si vous ne cochez qu'une seule école, vous ne concourez que pour l'école cochée. Si vous cochez les deux vous serez classé sur les deux concours et devrez choisir l'école retenue.

SCOLARITÉ ANTÉRIEURE

ANNÉE	ÉTABLISSEMENT	CLASSE ET SÉRIE	DIPLÔMES OBTENUS

Votre statut actuel (étudiant, exerce une profession, chômage...), veuillez préciser :

Votre type de BAC (S, ST2S, L, SMS...) :

Vous suivez actuellement une préparation aux concours paramédicaux, veuillez cocher la case correspondante et préciser le nom et la ville de l'établissement :

Prépa psychomotricien Prépa paramédicale autre (précisez kiné, podologue...) Aucune préparation

Nom de l'établissement préparatoire : Ville :

Vous présenterez-vous à d'autres concours ? (ex. : kiné, ergothérapeute...). Si oui lesquels :

Connaissance de l'ISRP. Indiquez succinctement comment et à quelle date vous avez eu connaissance de l'école :

PARTIE À CONSERVER PAR LE CANDIDAT

NATURE DES ÉPREUVES

L'admission porte sur deux épreuves écrites et anonymes

- BIOLOGIE : Durée 2 heures - Note sur 20
- CONTRACTION DE TEXTE : Durée 2 heures - Note sur 20

Voir page suivante le contenu du programme, l'analyse de celui-ci et les conseils pratiques pour la préparation des épreuves.

DATE DES ÉPREUVES - DÉROULEMENT - LIEUX DE PASSAGE

DATE : SAMEDI 19 MAI 2018

DÉROULEMENT : 13 h : Appel des candidats - 14 h : Début des épreuves

LIEUX DE PASSAGE : Afin d'éviter au maximum le déplacement d'étudiants, l'ISRP organise les épreuves d'admission à PARIS et en PROVINCE (places limitées). Afin d'obtenir votre premier choix renvoyez-nous rapidement votre dossier.

Les villes retenues sont indiquées ci-contre. Veuillez noter votre choix de lieux de passage en cochant deux cases par ordre de préférence (1) ou (2).

15 jours avant les épreuves, la convocation qui vous sera adressée mentionnera l'adresse exacte du lieu retenu.

Si cette convocation ne vous est pas parvenue dans ce délai, prière de prendre contact avec le secrétariat.

ATTENTION : IMPORTANT

En 2009, l'ouverture de l'ISRP Marseille a été autorisée par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur.

Pour permettre aux candidats de se présenter en une seule fois, les deux concours ISRP Paris et ISRP Marseille sont communs dans les dates et les sujets et feront l'objet de listes d'admission différentes. Précisez en page 2 l'école retenue en priorité.

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Elle a lieu au plus tard un mois après le passage des épreuves mais l'admission définitive ne peut être prononcée qu'après les résultats du bac.

Les candidats sont informés par courrier, par voie d'affichage, ainsi que sur notre site internet de leur rang de classement.

Les candidats doivent prendre toutes dispositions pour **être joints facilement à tout moment** (transmettre notamment au secrétariat adresse provisoire en France comme à l'étranger).

ADMISSION DÉFINITIVE

Dès connaissance des résultats du concours, les candidats ne disposent que **d'un délai de 10 jours pour procéder à leur inscription définitive à l'ISRP pour le cycle de trois années menant au diplôme d'État. Passé ce délai, les candidatures ne seront plus recevables (arrêté du 2/06/2010. JO du 6/06/2010. NOR : SASH 1014569A).**

L'admission est subordonnée à la production :

- de l'original du baccalauréat si celui-ci lui est demandé.
- d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychopathologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine et précisant que les vaccinations nécessaires sont à jour.

FRAIS DE SCOLARITÉ

Pour l'année 2017-2018 les frais de scolarité sont compris entre 8740 € (ISRP Marseille) et 9850 € (ISRP Paris) par année scolaire. Ces frais sont réglables en 1, 2 ou 5 versements. Mis à part la Sécurité Sociale étudiante obligatoire il n'y a pas de frais annexes.

DROITS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription (non remboursables en cas d'empêchement ou de désistement) aux épreuves d'admission s'élèvent à 60 euros à régler par chèque à l'ordre de l'ISRP ou 110 euros pour toute inscription postérieure au 31/12/2017.

Analyse du programme et conseils pratiques

CONTRACTION DE TEXTE

Le résumé est un texte dans lequel vous devez formuler de façon concise et précise les idées essentielles d'un texte proposé, en employant vos propres mots et en suivant le fil du texte que vous résumez.

Vous devez donc, pour préparer cet exercice, vous entraîner à dégager rapidement les idées importantes d'un écrit, enrichir votre vocabulaire et travailler votre syntaxe. Une bonne connaissance du vocabulaire vous permettra, d'autre part, de pouvoir répondre aux questions qui suivent parfois l'exercice de résumé et qui vous demandent de définir des termes du texte. Vous penserez à répondre à ces questions en deux temps : il vous faudra indiquer le sens qu'a le mot proposé de façon générale et le sens qu'il a dans le texte, si différence de sens il y a, bien entendu.

L'épreuve comporte parfois des questions de compréhension. Il s'agit de reformuler de manière claire et synthétique les arguments de l'auteur. Une discussion peut aussi accompagner le résumé. Il vous est alors demandé de répondre à une question donnée en un développement illustré d'exemples, qui comprendra - outre le corps du développement - une introduction présentant la question traitée et une conclusion rappelant les points développés.

CHRISTELLE BEULE,

Professeur de Français, Enseignante à Expertsanté



BIOLOGIE

« Le programme des épreuves de biologie est déterminé sur la base du programme des sciences de la vie des classes de première et de terminale série scientifique, fixé par arrêtés du 21 juillet 2010 et du 12 juillet 2011 publiés au Bulletin officiel spécial n°9 du ministère en charge de l'éducation nationale du 30 septembre 2010, et au Bulletin officiel spécial n°8 du ministère en charge de l'éducation nationale du 13 octobre 2011.

L'enseignement de spécialité est exclu.

LE PROGRAMME PORTE SUR LES POINTS SUIVANTS :

Programme de première série scientifique :

- Dans le thème 1 « La terre dans l'univers, la vie et l'évolution du vivant » :
thème 1A « Expression, stabilité et variation du patrimoine génétique » ;
- Dans le thème 3 « corps humain et santé » :
thème 3A « Féminin, masculin »,
thème 3B « Variation génétique et santé »,
thème 3C « De l'œil au cerveau : quelques aspects de la vision »

Programme de terminale série scientifique :

- Dans le thème 1 « La terre dans l'univers, la vie et l'évolution du vivant » :
thème 1A-1 « Le brassage génétique et sa contribution à la diversité génétique »,
thème 1A-2 « Diversification génétique et diversification des êtres vivants »,
thème 1A-3 « De la diversification des êtres vivants à l'évolution de la biodiversité »,
thème 1A-4 « Un regard sur l'évolution de l'Homme » ;
- Dans le thème 3 « Corps humain et santé » :
thème 3A « Le maintien de l'intégrité de l'organisme »
thème 3B « Neurone et fibre musculaire ».

Ces notions sont traitées dans les manuels de Biologie des classes de 1^{ère} S et TS des lycées. Le candidat trouvera aussi une aide efficace pour sa préparation au concours dans des ouvrages qui leur sont plus spécifiques : de l'épreuve de Biologie aux concours d'admission dans les écoles paramédicales (R. De Guevara, éd. Vuibert), ainsi que les annales corrigées de ces mêmes concours pour les sessions à partir de 2013 (R. De Guevara et al. , éd. Vuibert).

RAFAEL DE GUEVARA,

Docteur ès Sciences,

Enseignant à l'ISRP et à Expertsanté